

**Office Comorien des Produits Pharmaceutiques « OCOPHARMA »**

BP : 135, Moroni\_Comores,  
Tél : +269 773 12 64 ; Fax : +269 773 17 24 ;  
mail : ocoharma.siege@gmail.com



MARCHE N° : 011/OCOPHARMA/2024

**Marché de fournitures :  
Fourniture de médicaments et consommables médicaux**

CONTRACTANT : **Angel Biogenics Pvt Ltd**  
TYPE DE CONTRAT : **Fournitures de produits médicaux**  
DELAI D'EXECUTION : **12 mois**  
MONTANT : **32 211.00 euro**  
FINANCEMENT : **Fonds propre OCOPHARMA**

DATE D'APPROBATION : **le 25 juillet 2024**  
DATE DE NOTIFICATION : **le 25 Juin 2024**

## Table des matières

- I. Lettre de Marché
- II. Cahier des clauses administratives générales
- III. Annexes (Listes de fournitures attribuées)

## I. Lettre de Marché

Moroni le 25 Juin 2024

Attributaire : Angel  
Biogenics Pvt Ltd  
Tirupati Complex, First  
Floor, Shapar-Veraval-360  
024 Dist.Rajkot Gujarat,  
INDE

Réf : 24-254/OCOPHARMA

Objet : Notification d'attribution concernant  
le marché 011 /OCOPHARMA/2024  
**Lettre de marché**

Madame, Monsieur,

Suite à votre soumission relative à la fourniture de médicaments génériques et dispositifs médicaux essentiels, nous avons l'honneur de vous faire savoir que votre offre a été retenue pour les articles suivants (tableaux en annexe) à l'issue de la réunion de la Commission Technique de l'OCOPHARMA du 24 Mai 2024. Le montant du marché vous étant attribué est de : **trente neuf mille deux cent onze euro (39 211.00 euro)**.

Veillez également trouver le planning de livraison tel que nous le voulons : six mois maximum par voie maritime sauf mention spéciale préalablement précisée dans le bordereau de prix. Les dates de livraison de ce planning sont les dates de livraison au port de Moroni. Tout retard de livraison devant entraîner des pénalités de retard sera décompté à partir de cette date.

Une commande vous sera envoyée dès réception à l'OCOPHARMA des documents indispensables cités ci-dessous.

Suivant les dispositions de l'article 12 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, nous vous demandons de bien vouloir notifier à l'OCOPHARMA votre acceptation du marché dans les conditions de son attribution, conformément à l'acte d'engagement que vous avez accepté et signé.

En cas d'acceptation du marché, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer deux (2) exemplaires originaux de cette présente lettre de marché cachetés et signés par vous tel que le prévoit l'article 12.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres avec le tableau d'attribution paraphé.

En cas d'acceptation du marché, conformément à l'article 12.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, le paiement de la taxe d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation nationale (0.5% du marché global) sera effectué dans les plus brefs délais.

Nous vous demandons également de joindre à cet envoi :

Une facture pro forma CIF, jusqu'au Port de MORONI pour les produits à acheminer par MER de la totalité du marché (Incoterm d'application).

Dès réception de votre acceptation et des différents documents listés ci-dessus, l'OCOPHARMA vous fera parvenir le bon de commande tel que prévu par l'article 5.1.1 du Cahier des Clauses Administratives.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.

LA PRESENTE LETTRE DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE 011/OCOPHARMA/2024 EST ARRETEE A LA SOMME DE **trente neuf mille deux cent onze euro (39 211.00 euro)**.

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION A: *Angel Biogenics Pvt Ltd*

**Pour l'Acheteur**

Date: Le 25 Juin 2024

Dr NAKHAI SOMRIN DES PROBUITS  
OFFICE OCOPHARMA  
LE DIRECTEUR GENERAL  
PHARMACEUTIQUES  
Directeur Général de l'OCOPHARMA



**Pour le Titulaire**

Date: 25<sup>th</sup> July 2024

Mr SUGAM SUREJA  
Directeur Général Exportation

